

# Plan Local d'Urbanisme (PLU) modification simplifiée

*Consultation du 21 novembre au 22 décembre 2022*

Du 9 novembre 2022 au 21 décembre 2022



## Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et modalités de la mise à disposition

Monsieur le Maire informe ses administrés que par [arrêté en date du 24 octobre 2022](#) affiché le 27 octobre 2022, il a décidé de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le secteur AU du territoire de la commune.

Par [délibération du 7 novembre 2022](#), le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public liées à cette procédure.

La consultation aura lieu à la mairie de Larra du 21 novembre 2022 à 8H30 au 22 décembre 2022 à 12H aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, mardi de 14 h à 19 h, jeudi de 8 h 30 à 12 h et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition :

- \* Sur le site internet de la mairie de Larra [en cliquant ici](#);
- \* En format papier mis gratuitement à la disposition du public à la mairie de Larra, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra déposer ses observations selon les possibilités suivantes :

- \* sur le registre disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- \* par courrier électronique à l'adresse [ms1-plu@larra.fr](mailto:ms1-plu@larra.fr)
- \* par courrier adressé à Monsieur le Maire de Larra, Place Maurice Pontich, 31330 Larra

A l'issue de la mise à disposition, la modification simplifiée du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.